



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-293

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
au niveau du n°278 rue René Cassin, le 10 juillet 2024**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de coulage d'une dalle béton situés au 278 rue René Cassin à ISBERGUES,

Considérant que ces travaux nécessitent le stationnement de 2 camions appartenant à l'entreprise PENEZ HERMAN, ZI Petite Dimerie à FRUGES (62310), le mercredi 10 juillet 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés situés au 278 rue René Cassin à ISBERGUES, le mercredi 10 juillet 2024.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.


Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise PENEZ HERMAN chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **10 JUIL. 2024**

Publié le 10 JUIL. 2024

Le Maire

DAVID THELLIER